



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Délabrement de l'infrastructure portuaire à Saint-Pierre-et-Miquelon

Question orale n° 607

### Texte de la question

M. Stéphane Lenormand alerte M. le ministre des transports sur le délabrement de l'infrastructure portuaire à Saint-Pierre-et-Miquelon. Tout d'abord, pour rappel, il s'agit du dernier port d'État et d'ailleurs du seul port français en Amérique du nord, qui plus est à proximité de la zone arctique, que les bâtiments de la marine nationale utilisent pour leurs missions de souveraineté, mais surtout il s'agit pour une île d'une infrastructure vitale pour assurer son approvisionnement et son développement économique. Depuis plus de 30 ans, il a été laissé à l'abandon par l'État. Les derniers rapports d'expertise estiment sa simple remise en état à environ 100 millions d'euros. Aussi, depuis plus de 3 ans, les différents ministres successifs, à savoir des transports, des outre-mer et de l'intérieur, ont été alertés sur l'urgence d'intervenir sur ce quai du commerce de Saint-Pierre, qui est déjà fermé pour une bonne moitié. Alors que l'autre partie fonctionne et reçoit chaque semaine les différents conteneurs, son état est tout autant préoccupant : la différence est de 1,2 millimètre sur l'épaisseur de palplanche. Ainsi les services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon sont parfaitement informés de la situation et disposent d'un dossier technique complet sur les travaux à réaliser afin d'éviter une catastrophe. Ces travaux d'urgence sont estimés à 19 millions d'euros, répartis sur deux ou trois exercices budgétaires. Pas de quoi plomber le déficit de l'État. C'est pourquoi aujourd'hui, c'est avec colère qu'il constate qu'aucune décision n'a été prise après 3 ans de relance. Aussi, il en déduit que les gouvernements successifs ont sciemment fait traîner les choses et sont conscients qu'à tout moment ce quai peut lâcher, que le territoire sera alors en grande difficulté pour être approvisionné et que les coûts pour le réparer seront encore plus onéreux. De surcroît, il estime que si l'ensemble des dossiers sont suivis de cette façon, cela reste très inquiétant pour la France. Aujourd'hui, il constate tout simplement que la France n'est pas en capacité de sauver son dernier port d'État à la sortie du Golfe du Saint-Laurent et il sourit aux attentions louables de la France de faire face à la folie impérialiste trumpiste. Aussi il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

### Texte de la réponse

#### INFRASTRUCTURE PORTUAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**Mme la présidente** . La parole est à M. Stéphane Lenormand, pour exposer sa question, no 607, relative à l'infrastructure portuaire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

**M. Stéphane Lenormand** . Cette question concerne autant le ministère des transports, que celui des outre-mer et des armées.

L'infrastructure portuaire de Saint-Pierre-et-Miquelon, port d'État, souffre d'un sous-investissement depuis plus de quarante ans et se trouve aujourd'hui dans un piteux état. Il y a dix ans, un rapport estimait sa simple remise à niveau à 100 millions d'euros.

Ce n'est pas ce que je demande. Depuis trois ans, j'interpelle les gouvernements successifs sur le quai du commerce, également en mauvais état – plus de 200 mètres linéaires ont été fermés pour des raisons de sécurité, et la partie encore en activité est dans un état similaire. Or c'est le seul point d'approvisionnement du territoire : chaque semaine, les conteneurs de nourriture et de biens essentiels y arrivent. À tout moment, il peut

céder. Sa remise en état est estimée à environ 20 millions d'euros par les services de l'État.

Vous savez qu'il y a urgence à agir. Je suis un ancien chef d'exécutif et je sais comment fonctionnent les marchés publics : même si l'État prenait enfin ses responsabilités et donnait son accord, les travaux ne commenceraient pas avant 2028, le temps de faire le dossier, de lancer les appels d'offres, de les attribuer puis, pour les entreprises, de commander le matériel.

Je tiens à souligner la responsabilité du gouvernement : ce quai est vital pour le ravitaillement du territoire et, dans le contexte international que nous connaissons, pour la souveraineté nationale, compte tenu de la position stratégique de l'archipel à la sortie du Saint-Laurent. Or un navire militaire de capacité moyenne ne pourrait même pas y être alimenté en électricité, tant les infrastructures sont désuètes.

Je ne comprends pas qu'un pays comme la France – et son gouvernement – ne prennent pas en considération cette demande urgente. L'attentisme met le territoire en difficulté et coûtera, à terme, deux à trois fois plus cher.

Ne peut-on organiser une réunion interministérielle – outre-mer, défense, transports – pour trouver les 20 millions d'euros nécessaires aux services de l'État pour lancer la procédure – dont je répète que les effets concrets n'interviendraient pas avant 2028 ?

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche.

**Mme Catherine Chabaud**, *ministre déléguée chargée de la mer et de la pêche* . Comme mes collègues que vous avez interpellés, en tant que ministre chargée de la mer et de la pêche, je me sens pleinement concernée par votre question. Je suis attachée à l'approche intégrée de notre politique maritime. En outre, je sais combien les outre-mer sont tournés vers la mer et ont besoin d'infrastructures adaptées.

Le gouvernement est pleinement engagé pour la qualité des infrastructures dans tout le territoire national, y compris ultramarin, et partage votre préoccupation concernant le port de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le ministère des transports a déjà mobilisé une enveloppe de 13 millions d'euros dans le contrat de convergence et de transformation 2024-2027. Ces fonds financeront les travaux les plus urgents – pour 3 millions d'euros – et la remise en état du quai Avel Mad de Miquelon – pour 10 millions d'euros. Cet investissement d'urgence est supérieur à celui consenti pour d'autres ports ultramarins et le ministre des transports souhaite le préserver malgré les contraintes budgétaires.

Concernant les ressources humaines, le ministère des transports veille à la disponibilité des effectifs et des compétences au sein du service de l'État qui gère le port. Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un cadre issu d'un grand port hexagonal en 2024 et par le maintien des effectifs en 2026.

Le besoin d'investissements complémentaires pour réhabiliter le quai du commerce à Saint-Pierre et le quai des pêcheurs à Miquelon est avéré. Il y va de la continuité territoriale et de l'autonomie stratégique du pays. Le ministre des transports travaille avec l'ensemble du gouvernement pour identifier les financements dédiés, qu'il faudra inscrire dans le prochain projet de loi de finances.

Soyez assuré de l'engagement du gouvernement pour l'entretien et le développement de l'ensemble des infrastructures stratégiques du pays, en métropole comme outre-mer.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Stéphane Lenormand.

**M. Stéphane Lenormand** . Madame la ministre, votre réponse ne me satisfait pas, même si je reconnais que vous maniez la langue de bois diplomatique avec une certaine aisance. Je vais interpellier le premier ministre et les ministres concernés parce qu'il y a vraiment urgence à agir. Attendre le prochain budget, c'est-à-dire 2027, c'est reporter les interventions à 2029 ou 2030. Dans notre petit territoire, nous aimons les réponses claires : oui, non ou merde. Je ne manquerai donc pas de relancer l'État au plus haut niveau pour que, à tout le moins, une réunion regroupant les ministères concernés soit organisée.

## Données clés

**Auteur** : [M. Stéphane Lenormand](#)

**Circonscription** : Saint-Pierre-et-Miquelon (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 607

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Transports

**Ministère attributaire** : Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [10 février 2026](#)

**Réponse publiée le** : 18 février 2026, page 1700

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)